



## Formulaire de réservation pour le combiné Genvat Yacht Club & Musée de l'Eau et de la Fontaine



Le Musée de l'Eau et de la Fontaine 63 avenue Hoover à 1332  
Genvat

Tél : 02/654.19.23 Fax : 02/403.47.53 Email : [administration.musee@gmail.com](mailto:administration.musee@gmail.com)  
CCP : 000-1458896-16 IBAN : BE72-0001-4588-9616 BIC : BPOTBEB1  
N° d'entreprise : 431-922984

Nom du groupe : .....	
Adresse : ..... CP et ville : .....	
Téléphone : ..... FAX : .....	
Email du groupe ou de la direction : .....	
<b>Email du responsable présent le jour même</b> : .....	
<b>Responsable présent le jour même</b> : .....	
<b>GSM du responsable présent le jour même</b> : .....	
Date souhaitée : .....	Heure du début de la visite au GYC: .....
Nombre de personnes : .....	Heure du début de la visite au MEF: .....

**Paiement**  le jour même (cash ou bancontact)  paiement anticipé avant la visite (envoi facture souhaité)  
Toute réservation par **bon de commande communal** doit nous parvenir avant la date de la visite et être signalé lors de la réservation.

<b>Les visites</b>
Visites guidées : forfait de 250,00€ pour maximum 14 personnes
<b>Les formules gourmandes au MEF</b>
<input type="checkbox"/> café (1,50 €/pers)
<input type="checkbox"/> morceau de tarte + café/boissons fraîches (5,00 €/pers)
<input type="checkbox"/> tarte Vi'Paurin (spécialité genvaloise) + café (6,00 €/pers)
<input type="checkbox"/> petit déjeuner (croissants et café) (5,50 €/pers)
<input type="checkbox"/> apéritif (punch du Musée ou bière et vin + biscuits salés) (5,00 €/pers)

### VEUILLEZ NOTER SVP :

- Pour des raisons pratiques, nous rappelons que le **paiement doit être réglé à l'accueil lors de votre arrivée**.  
En cas de paiement par facturation, celui-ci devra être annoncé et réglé avant la date de visite. Une preuve de paiement vous sera demandée sur place. Toute demande de facture doit être faite au plus tard, le jour de la visite.  
En cas de non respect de ces clauses, une indemnité de **10,00 €** pour les frais administratifs encourus sera demandée.

- Le jour même, en cas de retard du groupe cela conduira automatiquement à une adaptation du temps de la visite guidée sans réduction du montant à payer.

- Toute annulation de la visite doit être signalée par téléphone ou par fax au **minimum 1 mois auparavant** ! En cas de non respect de cette clause, un montant de **100,00 €** vous sera facturé pour les frais occasionnés.

- Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de **confirmer 48h avant la visite**, le nombre exact de participants (ou le matin même dans le cas d'une visite un lundi). En cas de non respect de cette clause et d'un nombre nettement moindre de participants que celui annoncé, le montant facturé sera fonction de la confirmation.

Merci d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

Par la présente, le (la) responsable du groupe confirme avoir pris connaissance des conditions de réservation et s'engage à les respecter.

Fait à....., le .....

**SIGNATURE DU RESPONSABLE :**